

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006

Dénomination commerciale: **FORTISSIMO Insect-RTU**

Date d'établissement: **13.03.2019** · Date de révision: · Version: **1**

## RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale

**FORTISSIMO Insect-RTU**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

L'insecticide destiné à la destruction des insectes volant ou rampants (blattes, fourmis, punaises des lits, mouches etc.).

Utilisations déconseillées

Utiliser conformément au mode d'emploi du produit. Toute autre utilisation est interdite.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

SINTAGRO AG

Chasseralstrasse 1-3

4900 Langenthal

Tél. no. 062 398 57 57

www.sintagro.ch

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse: 145

## RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Eye Dam. 1; H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Acute 1; H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1; H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### 2.2.1. Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Mention(s) d'avertissement: **Danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient de la perméthrine (ISO) 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle. Peut produire une réaction allergique.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Le contenu/récipient doit être apporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

### 2.2.2. Contient:

Alcools C12-C14, éthoxylés (CAS: 68439-50-9)

Alcools, C12-C15 ramifiés et linéaires, éthoxylés (CAS: 106232-83-1)

### 2.2.3. Dispositions particulières:

Danger spécifique inconnu ou non anticipé.

## 2.3. Autres dangers

Aucune donnée

## RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Pour les mélanges voir 3.2.

## 3.2. Mélanges

Nom	CAS EC Index	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1278/2008 (CLP)	Numéro d'enregistrement REACH
Alcools C12-C14, éthoxylés	68439-50-9 - -	1-2,5	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412	-
Alcools, insaturés en C16-18 et en C18, éthoxylés	68920-66-1 - -	1-2,5	Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 2; H411	-
Piperonyl butoxide	51-03-6 200-076-7 -	1,206	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	-
Alcools, C12-C15 ramifiés et linéaires, éthoxylés	106232-83-1 - -	0,3-1,5	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400	-
Polyéthylèneglycol	25322-68-3 - -	0,1-1	non classé	-
3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle	52645-53-1 258-067-9 613-058-00-2	0,402	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 4; H332 Aquatic Acute 1; H400 [M=1.000] Aquatic Chronic 1; H410 [M=1.000]	-
Tétraméthrine	7696-12-0 231-711-6 -	0,067	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	-

## RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Notes générales

Ne donnez rien à manger ou à boire à l'accidenté inconscient. Mettez l'accidenté sur le côté et libérez ses voies respiratoires.

#### Après inhalation

Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. Si des symptômes apparaissent, consultez un médecin.

#### Après contact cutané

Enlevez les vêtements et les chaussures pollués. Rincez les parties du corps qui étaient en contact avec la formule avec beaucoup d'eau et avec du savon. Si des symptômes apparaissent, consultez un médecin.

#### Après contact oculaire

Rincer immédiatement les yeux ouverts à grande eau (au moins pendant 10 minutes), même sous les paupières. Recourir à une assistance médicale.

#### Après ingestion

Ne pas inciter de vomissement ! Rincez la bouche avec de l'eau ! Il faut aller consulter un médecin en cas de doute ou au cas où les symptômes apparaissent. Montrez le certificat de sécurité et l'étiquette au médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Inhalation

Une exposition excessive aux fumées ou aux vapeurs peut causer l'irritation des voies respiratoires.

#### En contact avec la peau

Le contact avec la peau peut causer une sensibilité.

## En contact avec les yeux

Danger des blessures sérieuses des yeux.

## Ingestion

Le produit entraîne des nausées/des vomissements et la diarrhée.

Dans des cas graves peut provoquer l'hyperactivité, les convulsions, la paralysie et l'arrêt respiratoire.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter symptomatique.

## **RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, extincteur à poudre, extincteur à eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool.

#### Agents d'extinction inappropriés

Eau pulvérisée directe.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

#### Produits de combustion dangereux

Des évaporations/des gaz nocifs peuvent se dégager pendant le réchauffement.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### Mesures de protection

Refroidissez les récipients qui ne sont pas en flamme avec de l'eau et les éloigner de la région de l'incendie si possible.

#### Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers

L'équipement de protection complet avec l'appareil respiratoire isolant.

#### Informations supplémentaires

L'eau usée contaminée utilisée pour l'extinction doit être collectée et éliminée conformément à la réglementation ; elle ne doit pas pénétrer dans le système d'égouts.

## **RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### **Équipements de protection**

Portez l'équipement de protection personnel (chapitre 8).

##### **Mesures d'urgence**

Assurez une ventilation adéquate.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

-

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêchez les fuites dans l'eau/la fosse sceptique/la canalisation ou sur le sol perméable avec les retenues appropriées. En cas d'émission dans les eaux ou sur le sol perméable, avertir l'Administration de la protection civile.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### 6.3.1. Pour le confinement

-

## 6.3.2. Pour le nettoyage

Absorbez la formule avec un matériel inerte (absorbant, sable), mettez-la dans les récipients appropriés et laissez-la dans le collecteur des déchets autorisé. Rincer les résidus avec beaucoup d'eau après le nettoyage.

## 6.3.3. Autres informations

-

## **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir aussi les sections 8 et 13.

# RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

## **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

### 7.1.1. Mesures de protection

#### **Mesures destinées à prévenir les incendies**

Assurez une bonne ventilation.

#### **Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières**

-

#### **Mesures de protection de l'environnement**

-

### 7.1.2. Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Prenez soin de votre hygiène personnelle (lavage des mains avant la pause et à la fin du travail). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Évitez le contact avec la peau et les yeux. N'inhaliez pas les évaporations/fumées ! Assurer une bonne ventilation.

## **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

### 7.2.1. Mesures techniques et conditions de stockage

Gardez dans un endroit froid et bien ventilé. Gardez loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux. Tenir hors de portée des enfants.

### 7.2.2. Matériaux d'emballage

-

### 7.2.3. Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

Conserver dans des récipients proprement étiquetés.

### 7.2.4. Classe de stockage

-

### 7.2.5. Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

-

## **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

#### **Recommandations**

Insecticide. Utiliser uniquement conformément aux instructions.

#### **Solutions spécifiques à un secteur industriel**

-

## RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom (CAS)	Valeurs limites		Court terme		Notions Les valeurs limites biologiques
	ml/m <sup>3</sup> (ppm)	mg/m <sup>3</sup>	ml/m <sup>3</sup> (ppm)	mg/m <sup>3</sup>	
Polyethylenglykole (PEG) (mittlere Molmasse 200–600) (25322-68-3)		1000			

#### 8.1.2. Informations sur les procédures de suivi

BS EN 14042:2003, Titre : Atmosphères des lieux de travail. Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques

#### 8.1.3. valeurs DNEL

Aucune donnée

#### 8.1.4. valeurs PNEC

Aucune donnée

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

##### Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations identifiées

Prenez soins de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail.

##### Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Prenez soin de la bonne ventilation et de l'évacuation locale des vapeurs aux endroits avec une concentration élevée.

#### 8.2.2. Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection avec la protection de côté (EN 166).

##### Protection des mains

Gants de protection (EN 374).

##### Matériaux appropriés

matériel	épaisseur	temps de pénétration	Notes
caoutchouc naturel		480 min	

##### Protection de la peau

Vêtement de protection en coton et chaussures qui couvrent tout le pied (EN ISO 13688, EN ISO 20345).

##### Protection respiratoire

En cas de haute concentration des vapeurs/aérosols dans l'air, utilisez le masque avec le filtre combiné FFP2.

##### Dangers thermiques

-

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

##### Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Empêcher le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

-	<b>État physique:</b>	liquide
-	<b>Couleur:</b>	blanc
-	<b>Odeur:</b>	spécifique

Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement

-	<b>pH</b>	Aucune donnée
-	<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucune donnée
-	<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	> 290 °C
-	<b>Point d'éclair</b>	> 120 °C
-	<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune donnée
-	<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune donnée
-	<b>Limites d'explosibilité</b>	Aucune donnée
-	<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée
-	<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée
-	<b>Densité</b>	<b>la densité:</b> 1 g/cm <sup>3</sup>
-	<b>Solubilité</b>	Aucune donnée
-	<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée
-	<b>Auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée
-	<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée
-	<b>Viscosité</b>	Aucune donnée
-	<b>Propriétés explosives</b>	Aucune donnée
-	<b>Pouvoir comburant</b>	Aucune donnée

### 9.2. Autres informations

-	<b>Notions:</b>	Tension de vapeur (perméthrine) : 0,749 mPa à 25°C.
---	-----------------	---

## RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de transport et de stockage recommandées.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à l'usage normal et si le mode d'emploi/conduite/stockage est respecté (voir le point 7).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

-

### 10.4. Conditions à éviter

A protéger de la chaleur, des rayons directs du soleil, des flammes et des étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Les gaz qui nuisent à la santé se dégagent pendant la combustion/l'explosion.

## RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.1.1. Toxicité aiguë

##### Pour les ingrédients

Nom	type d'exposition	Type	Espèce	Temps	Valeur	méthode	Notes
Alcools C12-C14, éthoxylés (68439-50-9)	par voie orale	LD <sub>50</sub>	rat		2000 mg/kg		
Alcools C12-C14, éthoxylés (68439-50-9)	par voie cutanée (peau)	LD <sub>50</sub>	lapin		2000 mg/kg		
Piperonyl butoxide (51-03-6)	par voie orale	LD <sub>50</sub>	rat		4570 mg/kg		
Piperonyl butoxide (51-03-6)	par voie cutanée (peau)	LD <sub>50</sub>	lapin		> 2000 mg/kg		
Piperonyl butoxide (51-03-6)	par inhalation	LC <sub>50</sub>	rat	4 h	> 5,9 mg/m <sup>3</sup>		
Alcools, C12-C15 ramifiés et linéaires, éthoxylés (106232-83-1)	par voie orale	LD <sub>50</sub>	rat		2000 mg/kg		
Alcools, C12-C15 ramifiés et linéaires, éthoxylés (106232-83-1)	par voie cutanée (peau)	LD <sub>50</sub>	lapin		> 2000 mg/kg		
3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle (52645-53-1)	par voie orale	LD <sub>50</sub>	rat		> 2000 mg/kg		
3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle (52645-53-1)	par voie cutanée (peau)	LD <sub>50</sub>	rat		> 2000 mg/kg		
3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle (52645-53-1)	par inhalation	LC <sub>50</sub>	rat	4 h	> 0,45 mg/l		
Tétraméthrine (7696-12-0)	par voie orale	LD <sub>50</sub>	rat		> 2000 mg/kg		
Tétraméthrine (7696-12-0)	par voie cutanée (peau)	LD <sub>50</sub>	rat		> 2000 mg/kg		
Tétraméthrine (7696-12-0)	par inhalation	LC <sub>50</sub>	rat		> 5,63 mg/m <sup>3</sup>		

#### 11.1.2. Corrosion/irritation de la peau, lésions oculaires graves/irritation oculaire, danger par aspiration

##### Informations complémentaires

Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

#### 11.1.3. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Informations complémentaires

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 11.1.4. Cancérogène, mutagène, toxicité pour la reproduction

##### Cancérogenité

Aucune donnée

##### Effets mutagènes

Aucune donnée

##### Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée

##### Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Aucune donnée



## 11.1.5. Toxicité pour certains organes cibles

Aucune donnée

## 11.1.6. Danger par aspiration

Aucune donnée

## RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### 12.1.1. Toxicité aiguë

##### Pour les ingrédients

Composant (CAS)	Type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Organisme	Méthode	Notes
Alcools C12-C14, éthoxylés (68439-50-9)	LC50	> 1 mg/L	96 h	poisson			
	EC50	140 mg/L		bactéries			
	EC10	0,1 – 1 mg/L	72 h	algues			
	EC <sub>50</sub>	> 1 mg/L	72 h	algues			
	EC <sub>50</sub>	> 1 mg/L	48 h	crustacés	Daphnia		
Piperonyl butoxide (51-03-6)	LC <sub>50</sub>	3,94 mg/L	96 h	poisson	Cyprinodon variegatus		
	EC <sub>50</sub>	0,51 mg/L	48 h	poissons cartilagineux	Daphnia magna		
	LC50	2,09 mg/L	72 h	algues	Scenedesmus subspicatus		
Alcools, C12-C15 ramifiés et linéaires, éthoxylés (106232-83-1)	LC50	0,1 – 1 mg/L	96 h	poisson			
	EC50	140 mg/L		bactéries			
	EC <sub>50</sub>	0,1 – 1 mg/L	72 h	algues			
	EC <sub>50</sub>	0,1 – 1 mg/L	48 h	crustacés	Daphnia		
3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle (52645-53-1)	LC <sub>50</sub>	0,145 mg/L	96 h	poisson	Cyprinus carpio		
	LC <sub>50</sub>	8,9 µg/l	96 h	poisson	Poecilia reticulata		
	EC <sub>50</sub>	0,02 mg/L	24 h	crustacés	Daphnia magna		
	EC <sub>50</sub>	> 0,022 mg/L	72 h	algues	Scenedesmus subspicatus		
	EC <sub>50</sub>	> 1000 mg/L	3 h	bactéries	Boue activée		
Tétraméthrine (7696-12-0)	LC50	0,033 mg/L	96 h	poisson	Brachydanio rerio		
	EC <sub>50</sub>	0,47 mg/L	48 h	poissons cartilagineux	Daphnia magna		
	LC50	> 1,36 mg/L	72 h	algues	Scenedesmus subspicatus		

## 12.1.2. Toxicité chronique

Aucune donnée

## **12.2. Persistance et dégradabilité**

### 12.2.1. Dégradation abiotique, Élimination physique et photochimique

Aucune donnée

### 12.2.2. Biodégradation

Aucune donnée

## **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

### 12.3.1. Coefficient de partage

Aucune donnée

### 12.3.2. Facteur de bioconcentration

Aucune donnée

## **12.4. Mobilité dans le sol**

### 12.4.1. Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Aucune donnée

### 12.4.2. Tension superficielle

Aucune donnée

### 12.4.3. Adsorption / désorption

Aucune donnée

## **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

L'évaluation n'est pas faite.

## **12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée

## **12.7. Informations supplémentaires**

### **Pour le produit**

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Ne pas permettre le déversement dans les nappes phréatiques, dans les cours d'eau ou dans la canalisation.

Classe de pollution des eaux (WGK) 3 (auto-classement), très dangereux pour l'eau.

## **RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

##### **Procédé de destruction du produit ou des résidus**

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Prévenir tous déversements ou fuites dans les égouts/la canalisation. Laissez dans le collecteur/déménageur/processeur autorisé des déchets dangereux.

##### **Procédé de traitement des emballages usagés**

Nettoyer l'emballage avec de l'eau et éventuellement avec du savon. L'emballage complètement vidé doit être confié au collecteur autorisé des déchets.

#### 13.1.2. Informations pertinentes pour le traitement des déchets

-

#### 13.1.3. Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

-

13.1.4. Autres recommandations d'élimination

-

**RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU**

UN 3082

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle)

IMDG: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Permethrin (ISO))

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

9

**14.4. Groupe d'emballage**

III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Étiquetage supplémentaire : DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

IMDG: MARINE POLLUTANT

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****Quantités limitées**

5 L

**Restrictions dans les tunnels**

(-)

**IMDG point d'éclair**

120 °C, c.c.

**IMDG EmS**

F-A, S-F

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil****IBC**

-

**RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP]

- Règlement (CE) no. 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

- 832.30 Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) du 19 décembre 1983 (Etat le 1er janvier 2017)

15.1.1. COV - Directive 2004/42/CE

non applicable

## 15.1.2. Des instructions spéciales

### **Réglementations nationales:**

Biocide numéro d'enregistrement (Office fédéral de la santé publique, Berne): CHZB0381

Seveso: E1 - Danger pour l'environnement aquatique.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: restrictions: 3.

## **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

La sécurité chimique n'est pas disponible.

## **RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS**

### Modifications des Fiches de Données de Sécurité

-

### Source de données principales utilisées dans la fiche de données

-

### Texte des phrases H visées au point 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche correspondent à l'état actuel de nos connaissances et expériences et concernent le produit en état de fourniture/livraison. Elle n'ont d'autre but que de décrire notre produit par rapport aux exigences de sécurité. Les citations ne sont aucun